

Question/réponses _1

**Intitulé du marché : Étude de Référence, Indicateurs, Recommandations Stratégiques opérationnelles, PRADEP-AOS Couloir Ouest, Mauritanie
Mali Sénégal Guinée**

Référence du marché : MRT24002-10050

N°	Question	Réponse
1.	Nous vous serions reconnaissants si vous pouviez nous indiquer s'il est possible de s'associer en consortium/partenariat avec une Organisation Non Gouvernementale sur cette étude ?	Dans le cadre de ce marché il est bien possible de soumettre une offre sous forme de groupement d'opérateurs économiques
2.	Il est mentionné que 15% des honoraires seront retenus à la source: de quelle façon ?	Au moment de paiement des factures cette retenue sera opérée.
3.	Quel est le calendrier de paiement ?	S'agissant d'un accord cadre le calendrier de paiement sera déterminé dans les TDR de chaque mission subséquente.
4.	Quel est le budget de la consultation?	L'enveloppe budgétaire ne peut pas être communiqué , Nous vous prions dès lors à chiffrer votre offre financière de manière à couvrir les exigences techniques telles que décrites dans le CSC, tout en respectant les règles de la concurrence. Pour information et s'agissant d'un accord cadre le point 2.8 du cahier spécial des charges mentionne « Les quantités maximales des prestations de l'ensemble de missions attribués pendant la durée maximale de l'accord-cadre est de 450 Hommes /Jours toute expertise confondue. »
5.	Est il possible de considérer les références éligibles sur les 5 dernières années ?	pas pour les critères de sélection car pour les critères de sélection et s'agissant d'un marché de services les références sont considérées sur les trois dernières années ,

		par contre pour les critères d'attribution oui.
6.	Est il possible de soumettre la proposition uniquement par voie electronique ?	<p>Non le dépôt est physique conformément aux exigences du cahier spécial des charges.</p> <p>Pour information la date limite de soumission des offres pour le 23 janvier 2026 à 10h.</p>
7.	Le cahier des charges ne précisent pas comment les offres financières doivent être soumises: S'agit il de deux plis séparés ?	<p>l'offre (technique+financière) est soumise sous pli définitivement scellé portant la mention « Offre MRT24002-10050 »</p>
8.	<p>Le cahier des charges précise que nous devons, pour tous les CVs, ajouter des exemples de rapports : sous quel forme ? avec des liens http ? Il nous semble difficile de partager ces documents sous forme papier ce qui alourdira considérablement l'offre ...</p>	<p>en fait et conformément aux dispositions du Cahier spécial des charges il est demandé une copie numérique sous forme d'USB qui pourra servir pour en parallèle de l'offre aux livrables.</p> <p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chef(fe) d'équipe / Expert(e) principal(e) international(e) : Un Rapport ou livrable pour le critère 'Expérience dans la formulation et l'accompagnement en conseils stratégiques' • Expert(e) Suivi Evaluation (court terme) et SIG : un livrable pour le critère 'expériences avérées en géomatique, cartographie pastorale et analyse spatiale ,télédétection ou géographie appliquée (livrables dans le cadre d'études similaires ' • pour les quatre experts : un Livrable / rapport pour chaque expert

9.	L'offre technique ne semble pas devoir inclure la présentation de profils. Est ce possible de le faire et si oui, peut-on dépasser les 5 pages ?	l'offre technique doit comprendre les CV des profiles.
10.	Est ce que les experts régionaux doivent être dès à présent identifiés ou est il possible de les identifier plus tard ? si nous ne présentons pas d'experts nationaux, est-ce que cela serait éliminatoire?	Les CV des experts régionaux doivent être présentés dans votre offre initiale dès le début.
11	Concernant les CVs, devons-nous joindre un rapport/livrable pour chaque expérience professionnelle qui sera présentée dans le CV ou bien le fait d'en justifier quelques-unes qui satisfait aux critères suffit-il ?	<ul style="list-style-type: none"> • Chef(fe) d'équipe / Expert(e) principal(e) international(e) : Un Rapport ou livrable pour le critère 'Expérience dans la formulation et l'accompagnement en conseils stratégiques' • Expert(e) Suivi Evaluation (court terme) et SIG : un livrable pour le critère 'expériences avérées en géomatique, cartographie pastorale et analyse spatiale ,télédétection ou géographie appliquée (livrables dans le cadre d'études similaires ' • pour les quatre experts : un Livrable / rapport pour chaque expert
12	Par ailleurs, concernant les experts pays, devons-nous également joindre les diplômes et attestations de travail ?	uniquement le CV cfr aux dispositions du cahier spécial des charges.
13	Etant donné que nous allons envoyer notre offre par DHL, pourriez-vous nous communiquer un numéro de téléphone à intégrer sur l'enveloppe afin que le coursier DHL puisse l'avoir en sa possession, dans le cas où il y aurait un soucis d'acheminement vers vos locaux ?	T (+222) 44 43 33 54

14	<p>Les TDR au point « 5.4.2. Structure de gestion » du CSC (p. 36-37), mentionnent que : « <i>Les coordinations nationales sont en charge des appuis logistiques, la facilitation des enquêtes et la validation nationale</i> » et que « <i>Les consultants sont en charge de la mise en œuvre technique, les analyses, cartographies, recommandations et livrables</i> » : Doit-on en déduire que les consultants pourront s'appuyer sur les équipes projet dans les pays pour les déplacements lors des travaux de terrain et pour les ateliers de concertations ?</p>	<p>non Se référer au point 3.1.4.4 Eléments inclus dans les prix de l'offre qui stipule que le prix inclus toutes les charges.</p> <p>Concernant les déplacements le prestataire est autonome et les frais sont à sa charge.</p> <p>La logistique, les perdiems et frais de déplacements des participants pour les ateliers seront pris en charge par le projet avec accord préalable.</p>
15	<p>Concernant la structure de prix : serait-il possible, le cas échéant, de présenter les frais de mission (déplacements, hébergement, per diem) dans une ligne distincte plutôt que de les intégrer directement dans les taux journaliers ? Cette approche nous permettrait d'assurer une estimation plus précise des coûts terrain et une meilleure transparence budgétaire. Pourriez-vous nous confirmer si cette présentation est acceptable dans le cadre du CSC ?</p>	<p>le soumissionnaire doit respecter sous peine de rejet de son offre le canevas du formulaire d'offre , toutefois en parallèle du formulaire d'offre de prix vous pouvez présenter un détail de prix mentionnant la décomposition des prix.</p>
16	<p>Pouvez-vous nous confirmer si :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une attestation doit être fournie pour chaque mission/contrat mentionné dans le CV de l'expert, qui est utilisé pour démontrer les critères de sélection ? Ou bien si : 2. Un nombre limité d'attestations est requis, par exemple uniquement celles correspondant aux expériences mobilisées pour satisfaire les critères obligatoires ? 	<p>conformément au cahier spécial des charges, les critères de sélection se rapportent au bureau et non aux experts proposés.</p> <p>pour ces experts proposés et qui sont évalués en critère d'attribution , Les attestations de services faits sont exigées comme preuve , et seulement pour les experts explicitement mentionnés, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le/la Chef(fe) d'équipe / Expert(e) principal(e) international(e) ; – l'Expert(e) Suivi-Évaluation (court terme) et SIG ; <p>Dès lors, seules les attestations correspondant aux expériences mobilisées pour l'évaluation de ces experts au titre des critères d'attribution doivent être fournies</p>

		et qui seront comptabilisés dans l'évaluation à condition que ces expériences soient conformes aux critères.
17	<p>1. Pourriez-vous nous confirmer, afin d'éviter toute interprétation erronée, que la retenue à la source applicable en Mauritanie doit bien être calculée sur les honoraires du contrat, hors ceux des experts non-résidents qui interviendront à distance et hors ceux des experts qui interviendront au Sénégal, Mali et Guinée ?</p> <p>2. Nous avons constaté une différence entre le chiffrage présenté dans les Termes de Référence et celui figurant dans le Formulaire d'Offre - Prix. Pourriez-vous nous indiquer lequel de ces deux chiffrages doit prévaloir pour la préparation de notre offre financière ? Nous souhaitons nous assurer que notre proposition soit strictement conforme à vos attentes.</p>	<p>La retenue à la source s'applique sur les prix unitaires de la prestation, tels que renseignés dans le formulaire d'offre financière, qu'il s'agisse des prestations réalisées au bureau (domicile) ou sur le terrain.</p> <p>Les soumissionnaires sont donc invités à en tenir compte lors de l'établissement de leur offre de prix.</p> <p>Les quantités maximales des prestations de l'ensemble de missions attribués pendant la durée maximale de l'accord-cadre est de 450 Hommes /Jours toute expertise confondue.</p> <p>Merci de se conformer à la quantité indiquée dans le formulaire d'offre de prix.</p>
18	<p>2. Est ce que le nombre de references sera un élément pour l'évaluation des offres ou une seule référence suffit à être éligible et ne sera plus un élément permettant d'évaluer la qualité des soumissions?</p>	<p>en ce qui concerne les critères de sélection le CSC exige une seule référence pour le bureau et une fois prouvé le bureau est sélectionnée .</p> <p>En ce qui concerne les critères d'attribution c'est au niveau des experts que l'évaluation va se faire et si une même référence répond à plusieurs critères exigés dans le cahier spécial des charges pour un expert elle pourra être comptabilisé plusieurs fois à condition de répondre au critère.</p>